

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] A l'attention du commissaire enquête chargé de l'enquête

Date :Thu, 25 Jun 2020 21:02:58 +0200

De :luce valquiez

Pour :pref-projet-carrierebouhours@eure.gouv.fr

Bonsoir,

Après étude du parcours, présent et futur, emprunté par les camions ou les tracteurs transportant la marne, je relève que certains tronçons de voirie demeurent interdits aux poids-lourds, ce qui n'est déjà pas vraiment respecté à ce jour. Comment les autorisations ou dérogations ont-elles pu être obtenues ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Bien à vous,
Luce.